

Motion du 15 octobre 2008 de MM. Georges Queloz, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Mmes Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin: «Botellón».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 10 mars 2009)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que ce genre de regroupement de personnes sur le domaine public ayant pour objectif principal de s'enivrer va se répéter;
- que le mode d'invitation par le biais d'internet est nouveau et fait que personne n'est responsable d'une manifestation largement improvisée et imprévisible;
- que toute manifestation sur le domaine public doit faire l'objet d'une autorisation de l'autorité, avec un responsable en tant que personne physique;
- que la santé, en particulier des mineurs, est en danger;
- que les risques d'accidents et de bagarres sont certains;
- que ce genre de rendez-vous semble faire l'objet d'un vide juridique;
- que l'autorisation d'un tel rassemblement, s'il doit être accepté, demande des dispositions de sécurité et de remise en état des lieux, voire de réparation des dégâts causés, ce qui a un coût;
- que, si de tels rassemblements devaient être autorisés, certains lieux, comme celui du parc des Bastions, devraient être interdits,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un rapport qui démontre les problèmes que cela engendre, les responsabilités que l'on prend en les autorisant, les moyens et mesures dont on dispose, voire celles dont on devrait disposer, et l'estimation des coûts que cela entraîne;
- d'établir un règlement des manifestations autorisées au parc des Bastions, en particulier par respect du mur des Réformateurs.